# Pourquoi rester syndiqué à **la cgt** quand on part à la **retraite** ?

**Février 2022**

**Union Départementale CGT du Territoire de Belfort**

Maison du Peuple–Place du Général de Gaulle–90020 Belfort Cedex

Tél : 03 84 21 03 07 Fax : 03 84 26 76 03 courriel : ud90@cgt.fr

*• Parce qu'il existe de réelles convergences d'intérêts et de luttes entre les retraités et les salariés en activité professionnelle.*

Pour tout ce qui concerne l'emploi, l'évolution des retraites, des salaires, de la protection sociale, les droits de tous, actifs et retraités, doivent être préservés, garantis et améliorés. Il en est de même pour tout ce qui touche plus généralement à la vie sociale, culturelle, aux loisirs. C'est en renforçant le lien actifs/retraités, en renforçant la CGT, que ces convergences se concrétiseront.

L'augmentation de **l'espérance de vie** ne doit pas être prétexte à une accélération de la paupérisation des retraités, mais plutôt **une source de progrès social**. Pour cela, nous devons construire un syndicalisme retraité à la hauteur de cet enjeu. Il s'agit d'abord de conserver nos syndiqués à la CGT lorsqu'ils cessent leur activité professionnelle, en organisant ce passage qui ne doit pas être une rupture avec l'entreprise car les méfaits du capitalisme se poursuivent.

**Préserver, garantir et améliorer les droits de tous, actifs et retraités.**

# Le « retraité » a-t-il des **revendications** de salarié ?

En effet, ce qui se passe dans l'entreprise concerne tous les salariés y compris les retraités (de même que les salariés en inactivité professionnelle, malades, en formation, sans emploi, en maternité etc.).

Certes, quand il quitte l'entreprise, le salarié n'a plus à subir le stress, la pression de la hiérarchie, les conditions de travail de plus en plus dégradées, mais pour autant c'est toujours le patronat (avec l'aide du gouvernement) qui va réguler son niveau de vie à travers les décisions prises dans les conseils d'administration des différentes caisses de retraite et de la sécurité sociale où il règne en maître.

**Ce n'est pas parce qu'il n'est plus dans l'entreprise que le retraité n'a plus de revendication !**

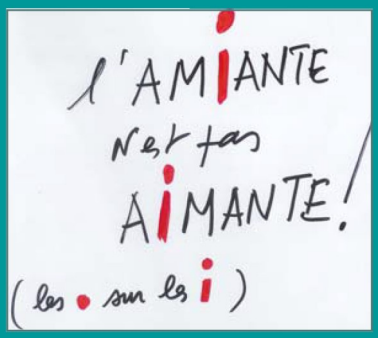


Ce n'est donc pas parce qu'il n'est plus dans l'entreprise que le retraité n'a plus de revendications : le système par répartition a permis au niveau de vie des retraités de progresser jusqu'en 2000 mais, actuellement, il régresse, aussi bien pour les nouveaux retraités que pour ceux qui sont en retraite depuis longtemps, en raison de la modification des règles par les gouvernements successifs.

Les retraités sont, en général, toujours attachés à leur entreprise et à leurs collègues de travail. Ils revendiquent la reconnaissance par l'entreprise de leur condition d'anciens salariés. Ils suivent de près son évolution, les luttes qui s'y déroulent pour la défense de l'emploi.

Ils sont attachés à leur métier et retrouvent dans la Fédération ou les sections multi-professionnelles toute la connaissance pour défendre les intérêts de leur profession et par exemple la question du suivi médical post-professionnel, essentiel dans nos branches : les maladies dues aux activités industrielles se déclarent trop souvent pendant la retraite : auprès de qui demander de l'aide, sinon auprès des militants CGT ?

# Et, la **section syndicale** de retraités, c'est quoi au juste ?

La section syndicale n'est ni une association de pêcheurs à la ligne ni une agence de voyage mais une composante de la CGT dont l'objectif premier est la défense des retraités passant par les luttes et actions.

Il y a certes une différence d'âge, parfois très importante, entre les préretraités et les plus anciens camarades de la section et cela pourrait rebuter certains «jeunes» retraités : au contraire, l'apport de l'expérience, du vécu des anciens est une richesse inégalable.

La retraite est un « salaire socialisé », dont le principe de répartition solidarise les différentes générations. Il établit une communauté d'intérêts moraux et matériels des travailleurs en activité professionnelle et ceux ayant cessé leurs fonctions ou leurs professions.

Ces conceptions déterminent la proposition des organisations de la Cgt, à savoir que les retraités, les préretraités, les pensionnés s'organisent avec les actifs dans les mêmes syndicats (Cheminots, EDF-GDF, Poste & Télécommunications et l'Hôpital Nord Franche Comté) ou si ce n'est pas possible, dans une structure locale de retraités professionnelle (métallurgie Delle) et multi professionnelle (multi pro Belfort) pour l'étude et la défense de leurs intérêts. Cette organisation s'appelle l'**U**nion **S**yndicale des **R**etraités du Territoire de Belfort.

Dans le Territoire de Belfort, l'état des FNI au 7 janvier 2022 montrent **251 FNI retraités en 2018** , **265 en 2019**, **258 en 2020** et **216 en 2021.**

La continuité syndicale est un combat commun, actifs et retraités. Elle doit être un sujet permanent de nos préoccupations. Nous devons entretenir un contact continu avec les futurs retraités, les sensibiliser à la nécessité de s'impliquer, encore plus, au sein de la CGT face à la politique de plus en plus anti sociale du Président et son premier ministre.

**L'expérience, le vécu des anciens est une richesse inégalable !**

# Quel est **le lien** entre la section de retraités et le syndicat d'actifs ?

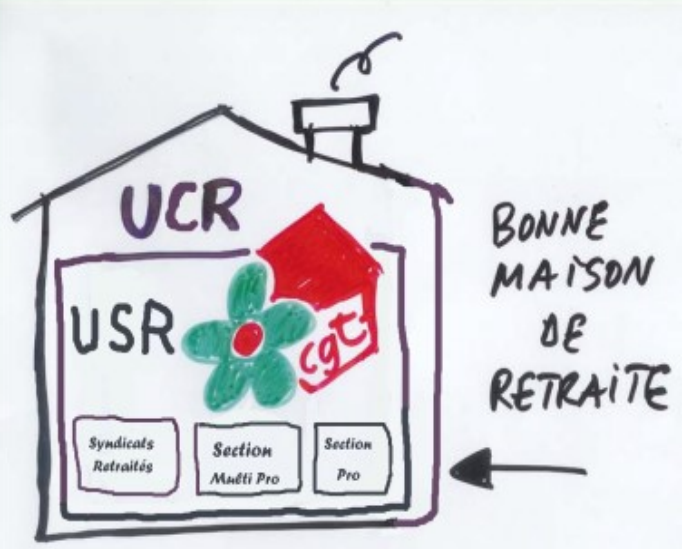


Le syndicalisme retraité ne sert pas seulement à faire l'appoint dans les manifestations ni à distribuer les tracts ou faire les mises sous pli.

L'expérience de certaines sections montre que l'on peut garder ou récupérer près de 80% des syndiqués actifs qui quittent l'entreprise.

Le syndicat doit avoir la connaissance de ses syndiqués et de l'approche de leur départ en retraite ou pré-retraite.

Dans les syndicats où il existe une section de retraités, un courrier pourra être remis aux futurs retraités et préretraités les informant de l'existence de cette organisation de la CGT en mesure de les accueillir et de porter leurs revendications. Il est souhaitable qu'il y ait au moins un représentant des retraités dans la direction du syndicat… et que la section de retraités soit totalement informée des activités du syndicat d'actifs. De même, chaque syndicat devrait avoir à cœur de se doter d'une section de retraités.

## Évolution des FNI Retraités entre 2020 et 2023

| SECTIONS OU SYNDICATS | FNI 2020 | FNI 2021 | FNI 2022 | FNI 2023 |
|---|---|---|---|---|
| Multipro Belfort | 104 | 99 | 105 | 89 |
| Métaux Delle | 30 | 26 | 22 | 20 |
| Cheminots | 32 | 22 | 34 | 28 |
| EDF-GDF | 58 | 39 | 53 | 44 |
| Poste&Télécoms | 18 | 17 | 17 | 15 |
| HNFC | 13 | 12 | 16 | 0 |
| Autres Syndicats | 3 | 1 | 9 | 11 |
| TOTAL USR 90 | 258 | 216 | 256 | 207 |

**ACTIF J'Y SUIS ! RETRAITÉ J'Y RESTE !**